

BULLETIN MUNICIPAL N° 37

Janvier 2014



EDITO

Mission accomplie

«Mission accomplie», c'est ce que peut déclarer le comité de rédaction de ce bulletin municipal n° 37 que vous avez entre les mains.

«Mission accomplie», c'est ce dont peuvent se féliciter les onze conseillers élus en 2008. L'équipe est restée au complet pendant ces six ans et a mené à bien la construction de l'école neuve.

«Mission accomplie», c'est ce que je m'autorise à dire à titre personnel après trois mandats de maire. Candidate en tant que conseillère municipale dès 1977 dans l'idée de plaider pour un regroupement scolaire, j'ai appris à m'intéresser peu à peu à d'autres domaines de la vie communale. J'ai même pris des responsabilités au niveau intercommunal après ma retraite d'enseignante.

«Mission accomplie», c'est ce que mon mari et moi, nous pouvons déclarer après plus de quarante ans passés à Bosc-Mesnil. Ce fut l'occasion, par notre vie professionnelle et nos engagements associatifs d'agir, avec d'autres, pour la vie du village. Ce fut aussi l'occasion de tisser des liens qui résisteront au temps et à la distance.

A d'autres d'œuvrer maintenant. Ils le feront de façon différente probablement, il leur faudra tenir compte des évolutions. La population de notre village croît et ses besoins se modifient. La gestion communale est de plus en plus complexe mais le rôle de l'intercommunalité prend de plus en plus d'importance.

Bon courage et bonne chance à ceux et celles qui, à leur tour, auront une «mission à accomplir».

Marie-Claude Beauvallet
Maire de Bosc-Mesnil

Vie scolaire

En septembre 2013, notre regroupement scolaire accueillait 150 élèves : 57 dans les deux classes de maternelle à Bradiancourt, 23 au CP à Neufbosc, 18 CE1 et CE2 à Mathonville, 10 CE2, 20 CM1 et 17 CM2 dans les deux classes de Bosc-Mesnil.

Peu de changements dans l'équipe des enseignants. Nous souhaitons la bienvenue à Mme Delphine MANUEL ; elle succède à M. Wilfried GOURDIN nommé sur sa demande à Neufchâtel.

Nouveaux rythmes scolaires

L'application à partir de septembre 2014 de la réforme des rythmes scolaires dans notre Commune a été définie par le SIVOS du Mont-Arnoult après discussion en Conseil d'école. Cette proposition a ensuite été validée par l'inspection académique.

Le mercredi matin comprendra trois heures de cours. Les journées du lundi, mardi, jeudi et vendredi seront écourtées de 45 minutes ; les cours commenceront un quart d'heure plus tard le matin et finiront une demi-heure plus tôt l'après-midi.

Les enseignants assureront une heure hebdomadaire

d'activités pédagogiques complémentaires. Il peut s'agir d'une aide pédagogique pour les enfants en difficultés mais ce peut aussi être l'occasion de monter une activité complémentaire avec soit un groupe soit la classe entière. Elle aura lieu chaque mardi après les cours de l'après-midi, le SIVOS n'assurera pas de transport spécifique.



Il ne sera pas proposé d'activités périscolaires faute de locaux adéquats et de personnel qualifié.

Garderie

La garderie périscolaire sera proposée au même tarif qu'actuellement à savoir 1€ la demi-heure ; elle ouvre à 7h le matin et ferme à 19h le soir. Si le nombre d'inscrits est très important, le S.I.V.O.S. envisage d'organiser la garderie sur deux lieux différents.

Ludisport

Les séances de Ludisport financées par le Département et la Communauté de Communes proposées aux enfants des écoles élémentaires seront vraisemblablement reconduites à raison d'une séance hebdomadaire ; comme actuellement les élèves de maternelle ne seront pas concernés.

Association du Mt-Arnoult

Rappelons que l'action des enseignants et des élus est complétée par celle des parents au sein de l'association du Mont-Arnoult. Diverses activités organisées par la Présidente Ophélie Gautier, le secrétaire Denis Manuel, la trésorière Natacha Lemercier et d'autres bénévoles ont permis notamment de financer des ordinateurs, des albums et romans jeunesse, des abonnements à la bibliothèque de Neufchâtel, des sorties cinéma.

Bravo pour ce dynamisme.

Calendrier 2014

Samedi 4 janvier
poule aux dominos

Dimanche 5 janvier
vœux du Maire

Mercredi 23 avril
olympiades des enfants

Du 24 au 27 avril
salon d'Art

Jeudi 29 mai
randonnée

Lundi 14 juillet
foire à tout

Samedi 11 octobre
soirée dansante

Vendredi 31 octobre
Halloween

Samedi 15 novembre
foire aux jouets

Dimanche 14 décembre
Noël des enfants

Etat civil

Naissance

– le 12 août 2013

Thomas DESPORTES, fils d'Aurélie BENEUT et Arnaud DESPORTES, domiciliés 180 chemin du Pot-au-Feu

Décès

– le 20 septembre 2013

Sarah BIGOT, domiciliée 4 route du Bouloir. Employée de notre Commune, elle nous a quittés à l'âge de 47 ans, emportée par la maladie. Les élus et ses collègues s'associent à la peine de ses proches.

– le 2 janvier 2014

Stéphane MILLUY, domicilié 291 chemin du Pot-au-Feu

Un employé à l'honneur



Le dimanche 24 novembre dernier, dans la salle des fêtes de Neufbosc, Monsieur Francis SENEAL, Vice-président du Département, Président de notre communauté de communes, a remis la médaille d'honneur, régionale, départementale et communale échelon argent à M. Raynald ROUSSELIN. Employé communal, ou plutôt intercommunal puisqu'il travaille pour Bosc-Mesnil et pour Neufbosc, il a été embauché en 1992. Cela fait donc plus de vingt ans qu'il s'occupe des espaces verts, de la voirie et des bâtiments, rendant ainsi ces deux villages plus accueillants.

C'est pour manifester leur reconnaissance que les maires : M. Gérard RENAUX et Mme Marie-Claude BEAUVALLLET ont organisé cette manifestation de sympathie. Elus, habitants, amis ont félicité Raynald entouré de Nathalie son épouse, Louise et Théo, ses enfants. M. Sénécal a souligné qu'en deux décennies les communes ont évolué ainsi que les exigences des habitants. Il y a plus d'espaces verts, de bâtiments et de plus en plus de choses à faire dans la fonction publique territoriale. Ce que Raynald aime dans son travail, c'est essentiellement les services à rendre aux habitants et le contact avec la nature. Ce qui l'agace ce sont les incivilités de ceux qui ne respectent pas les conteneurs, le terrain de sport et les accotements.

Dans la vie, il n'y a pas que le travail, Raynald aime le sport et pratique le foot, le karaté, le jogging et le judo, en plus d'avoir déjà couru deux marathons.

Elections municipales

Les scrutins des prochaines élections municipales sont fixés au 23 mars 2014 pour le premier tour et 30 mars pour le second tour.

Le 17 avril dernier, une réforme des scrutins locaux a été adoptée par le Parlement. En quoi notre commune est-elle concernée ?

Le nombre de conseillers municipaux à élire est inchangé à savoir 11.

Désormais, pour être candidat il faut déposer sa déclaration de candidature en sous-préfecture. La date limite de dépôt des déclarations de candidature (individuelles ou groupées) est fixée au jeudi **6 mars 2014**.

Les candidatures isolées, les listes incomplètes et le panachage sont toujours possibles.

Il ne sera plus possible d'élire

une personne qui n'a pas été candidate.

Rappelons que le maire et les adjoints sont élus par les conseillers municipaux lors de la première réunion de Conseil Municipal. Cette réunion se tient après l'élection des 11 membres du Conseil municipal, au plus tôt le vendredi, au plus tard le dimanche.

Notre commune est membre de la Communauté de Communes de Saint-Saëns – Porte de Bray, qui en 2014 comptera 33 délégués. Les communes de moins de 300 habitants auront chacune un seul délégué : le Maire.

2014 sera aussi l'année d'élections européennes, elles sont fixées au 25 mai.



Bref résumé des deux dernières réunions du conseil municipal

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'un recours a été déposé au Tribunal Administratif de Rouen concernant l'arrêté de péril ordinaire qu'elle a pris le 16 juillet 2013. La Commune a recours à un avocat pour se défendre.

Le syndicat d'eau et d'assainissement s'agrandit et se nommera désormais SIAEPA des sources Cailly, Béthune, Varenne.

La Communauté de Communes de Saint-Saëns-Porte de Bray prend la compétence aménagement numérique et déploiement du très haut débit.

Le réaménagement de la mare de Perduville décidé lors d'une réunion précédente est confié à l'entreprise Huré. Afin de limiter le coût des travaux, les employés communaux ont procédé à l'abattage des arbres tel que prévu dans le projet.

Madame Nathalie Guénard, secrétaire de mairie ayant quitté la salle, Madame le Maire

expose que le temps de travail qui lui est attribué est insuffisant. En effet, une grande part du travail administratif est actuellement assurée par des élus.

Le Conseil Municipal décide de rémunérer la secrétaire de mairie sur la base de 22/35èmes. De plus, cette augmentation de temps de travail lui permettra d'assurer le rôle d'assistante de prévention.

Trois panneaux directionnels indiquent l'école neuve.

Un habitant de la commune a alerté le Maire sur le positionnement du passage pour piétons qui lui semble dangereux en traversée de la route du centre près du chemin du Pot-au-Feu. Un responsable de la Direction des routes est venu sur place. Afin de juger s'il est judicieux de le déplacer, un compteur pour comptabiliser les véhicules et déterminer leur vitesse a été installé.

2008 - 2014 : Que s'est-il passé ?

Vous avez été informés régulièrement de la vie du village par le bulletin communal au rythme de deux numéros par an (Le numéro 1 date de septembre 1995).

Depuis la réunion du 14 mars 2008, le Conseil municipal s'est réuni 24 fois.

Urbanisme et démographie

Notre commune qui n'avait auparavant aucun document d'urbanisme, s'est dotée d'une carte communale, applicable depuis le 24/12/2008, date de l'arrêté préfectoral. Ainsi, les limites du secteur urbanisable sont déterminées. Parallèlement, il a été procédé au classement des éléments significatifs du paysage, outil précieux pour la préservation des richesses naturelles.

Une douzaine de permis de construire ont été accordés pour des maisons d'habitation sur les six dernières années.

La population légale au 1^{er} janvier est passée de 277 en 2008 à 296 en 2014.



Une école neuve

La réalisation marquante de cette mandature est l'école neuve qui a ouvert à la rentrée de Toussaint 2011. Ce n'a pas été une petite affaire, encore compliquée par les attaques que cette construction a suscitées (pas moins de cinq recours). L'utilité de ce nouveau lieu d'enseignement n'est plus à démontrer vu la croissance des effectifs d'enfants scolarisés. Une dépense de 635 000 € H.T. ce n'est pas rien pour une petite commune comme la nôtre. Après encaissement des subventions, récupération de la TVA, remboursement de l'emprunt relais, il reste à rembourser l'emprunt de 300 000 € sur vingt ans.

Taux des impôts locaux

Les taux des impôts locaux n'ont pas été augmentés et l'excédent est confortable.

Divers

D'autres dossiers ont été gérés : des réparations à la salle des fêtes, des améliorations dans l'éclairage public, le remplacement du photocopieur, du véhicule communal. L'ancien préau a été clos et sert à mettre à l'abri du matériel communal.

Un schéma de gestion des eaux pluviales a été réalisé. Une réhabilitation de mare est en cours.



Recensement de la population

Cette année, le recensement se déroule dans notre commune ! Il a lieu du 16 janvier au 15 février 2014. Se faire recenser est un geste civique, qui permet de déterminer la population officielle de chaque commune. C'est simple, utile et sûr !

Des résultats du recensement de la population découle la participation de l'État au budget des communes : plus une commune est peuplée, plus cette participation est importante.

Le recensement permet de prendre des décisions adaptées aux besoins de la population. C'est pourquoi il est essentiel que chacun y participe !

Le recensement, c'est simple : pas besoin de vous déplacer.

Un agent recenseur **Madame Pamela Bénard**, domiciliée dans notre village se présentera chez

vous, munie de sa carte officielle. Elle vous remettra les questionnaires à remplir concernant votre logement et les personnes qui y résident. Elle



pourra vous aider à les remplir si vous le souhaitez sinon elle conviendra avec vous d'un moment pour les récupérer. Vous pouvez également les envoyer à

votre mairie ou à la direction régionale de l'Insee.

Le recensement, c'est sûr : vos informations personnelles sont protégées.

Seul l'Insee est habilité à exploiter les questionnaires. Ils ne peuvent donc donner lieu à aucun contrôle administratif ou fiscal. Votre nom et votre adresse sont néanmoins nécessaires pour être sûr que les logements et les personnes ne sont comptés qu'une fois. Lors du traitement des questionnaires, votre nom et votre adresse ne sont pas enregistrés et ne sont donc pas conservés dans les bases de données. Enfin, toutes les personnes ayant accès aux questionnaires (dont les agents recenseurs) sont tenues au secret professionnel.

www.le-recensement-et-moi.fr

Le Comité des Fêtes de 2008 à 2014

Le 05 avril 2008, élection du nouveau bureau

Président : M. Didier Couvet,
Vice-présidente : Mme Nicole Leroy, Trésorier : M. Didier Beauvallet, Secrétaire : Mme Myriam Queval.

Plus de 50 manifestations

Sur ces 6 dernières années, le Comité des Fêtes a organisé plus de 50 manifestations pour les habitants de la commune : randonnées, foires à tout, pétanques de la St Michel, Halloween, soirées dansantes (choucroute et tartiflette), bals costumés, Noël des enfants, poules aux dominos, concerts ("Dame Fortune", "Namazik", musique baroque avec l'ensemble « Musica Antica »), thé dansant, salons d'art.....

Remerciements

Les membres du Comité des fêtes tiennent à remercier tous les bénévoles qui ont aidé de près ou de loin à l'organisation de toutes ces manifestations : Françoise, Ludovic & Céline, Sylvain & Anne, Jean-Marie & Nelly, Marie-Claude, Sabrina & Frédéric, Estelle, Denise, Jean, Marcel et bien d'autres....

Un grand merci à tous les habitants qui participent aux différentes activités qui sont organisées..... car sans eux....rien ne serait possible....Merci de leur fidélité.

Anciens Combattants



Le 11 novembre dernier, l'association des Anciens Combattants de Bosc-Mesnil s'est réunie en assemblée générale extraordinaire, présidée, non sans émotion, par Monsieur Jean Dubuc, président depuis une trentaine d'années, remplaçant, à l'époque, Monsieur André Lecoq.

Comme le principe en avait été acté lors de l'assemblée ordinaire du 8 mai dernier, il a été procédé à la dissolution de l'association dont les effectifs, il faut bien le dire, s'amenuisent au fil du temps. Si l'on ajoute à cela, le souhait de Monsieur Dubuc de mettre fin à ses fonctions de président et ses appels à le remplacer restés lettres mortes, on comprend que cette décision était inévitable.

Les membres présents ont aussi déclaré que les fonds résultant du solde de tout compte seraient reversés aux œuvres sociales de l'Union Nationale des Combattants de Seine-Maritime et ont émis le souhait que le devoir de mémoire dû aux soldats morts pour la France soit perpétué par la future équipe municipale.

Marie-Claude Beauvallet, maire, a chaleureusement remercié Monsieur Dubuc, ainsi que son épouse toujours présente à ses côtés, pour leur dévouement et leur engagement. Au nom des membres du bureau et du conseil municipal, Monsieur et Madame Dubuc ont reçu de ses mains un amical présent.

Concert

Au week-end de la St Michel, les distractions n'ont pas manqué à Bosc-Mesnil. En effet, le dimanche 29, les amateurs de pétanque ont pu s'adonner à leur passion puisqu'un concours était organisé par le Comité des Fêtes, près de la salle polyvalente.

La veille au soir, le samedi 28, c'est à l'église que les mélomanes ont apprécié un

superbe concert de musique baroque, grâce à l'ensemble « Musica Antica » qui a interprété différents morceaux des 17^{ième} et 18^{ième} siècles. Cet ensemble était composé de cinq musiciens instrumentistes et d'un chanteur haute-contre (à la voix aiguë, ce qui est assez rare), qui a fort impressionné l'auditoire par la beauté de son chant.



Vie associative

Halloween

Malgré toutes nos tentatives les années précédentes pour les en empêcher, les petits monstres de Bosc-Mesnil sont ressortis le 31 octobre....

Après un après-midi maquillage, cette petite bande a fait le tour du village derrière sa cabane de sorcière...

La récolte de bonbons et friandises fut encore excellente....

Cette soirée se clôtura après un bon repas dans une bonne ambiance familiale.

La soupe à la citrouille de Jean-Marie a encore fait un carton plein....mmm vivement l'année prochaine !

Un grand merci à tous les habitants qui ont offert des bonbons.



Soirée choucroute

La samedi 12 octobre, une centaine de personnes ont participé à la 3ème choucroute organisée par le Comité des Fêtes de Bosc-Mesnil.

Cette soirée fut ponctuée de nombreuses animations avant la soirée dansante.

Merci à tous les participants et à l'année prochaine.



Vie associative

Club de l'Amitié



Le mercredi 9 octobre, plusieurs membres du Club de l'Amitié ont assisté à un spectacle de variétés au théâtre de Neufchâtel.

C'est dans une salle comble qu'ils ont applaudi **Rosy Kikour** qui interprétait plusieurs chansons d'Edith Piaf et **Yannick Dumont**, imitateur de Bourvil dans ses sketches et chansons.

Spectateurs et organisateurs ont été satisfaits de cet après-midi.



Noël des enfants

Le dimanche 15 décembre, le Comité de Fêtes et la Municipalité de Bosc-Mesnil avaient invité les enfants du village à un Noël en musique.

La troupe "Théâtre Musical Coullisses" nous a raconté en musique des événements de la vie quotidienne d'enfants et d'adultes ("Chansons à tue tête").

Le Père Noël, malgré son planning très chargé, nous a accordé quelques minutes pour effectuer une distribution de friandises à la trentaine d'enfants présents.

Cet après-midi s'est clôturé par un goûter pour tous...



Mairie ouverte le lundi de 10h00 à 11h30 et le jeudi de 17h00 à 19h00.

Directrice de la publication : Marie-Claude Beauvallet, Maire
Comité de rédaction : Nicole Leroy, Jean-Marie Mainot, Myriam Queval
Mise en page : Didier Beauvallet

Mairie :
téléphone : 02.35.34.50.68
fax : 09.70.61.36.67
mail : boscmesnil@orange.fr

Pascal VAN DE STEENE, agriculteur exploitant agricole à Bosc Mesnil était régulièrement gêné par des ravines traversant son champ. Il a contacté le syndicat du bassin versant de la Varenne afin d'enrayer ce problème.

Une solution végétale pour lutter contre l'érosion.

Après visite et discussion sur le terrain, il a été décidé de réaliser deux fascines sur une parcelle située le long de la route allant de Perduville à Gruchy. Placée perpendiculairement à l'axe d'écoulement, la fascine freine la vitesse de l'eau et réduit les départs de terre à l'aval. Constituée de saule, elle présente les avantages d'être efficace immédiatement grâce à la forte capacité de reprise du saule et elle nécessite peu d'emprise (largeur de 50 cm).

Un chantier collectif et respectueux des dépenses publiques.

Les fascines ont été réalisées début 2013. Une opération menée en régie grâce à l'entraide entre les syndicats des bassins versants de l'Eaulne, la Béthune, la Varenne et Ms VAN DE STEENE père et fils. Les matériaux, pieux et fagots, ont été récupérés sur les berges des rivières. Le terrassement a été fait par l'agriculteur. La mise en place des fagots fut un travail collectif. Ce chantier a duré une journée et demi et a coûté trois fois moins cher à l'agriculteur que s'il avait été fait appel à une entreprise.



► La fascine est constituée de 2 rangées de pieux de saule remplis de fagots.



► La fascine a été placée perpendiculairement à l'axe de ruissellement afin de ralentir l'écoulement de l'eau et de retenir la terre.

LA RECONQUÊTE DES MARES À BOSC-MESNIL

Dans le cadre du Programme de restauration et de création de mares mené par le Syndicat Intercommunal du Bassin Versant de la Varenne, un inventaire des mares existantes fût réalisé, l'été dernier, sur la commune de Bosc-Mesnil. Le résultat de cet inventaire, ainsi qu'une série de propositions de travaux de restauration et d'aménagement furent exposés lors du Conseil Municipal du 14 juin 2013. Après délibération, le Conseil Municipal a retenu, pour l'année 2013, le projet de la mare de Perduville.

La mare de Perduville, est située à l'entrée du hameau du même nom, à proximité de la D119.

Suite à un diagnostic approfondi de la mare, plusieurs opérations ont été préconisées :

► Une opération de curage, aura pour but de retourner à un état plus jeune du plan d'eau, c'est-à-dire retrouver une profondeur intéressante, restaurer la zone tampon et ainsi améliorer la fonctionnalité hydraulique de la mare.

► Trois opérations de prévention (gestion des ligneux¹, végétalisation des berges et plantation d'une haie), permettront de ralentir l'envasement et l'eutrophisation² du plan d'eau une fois qu'il sera rajeuni.

Pour des raisons d'accessibilité et afin de réaliser les travaux de curage dans de bonnes conditions, il était nécessaire d'opérer, au préalable, l'abattage des ligneux¹. Opération réalisée fin novembre par les employés municipaux. Les travaux se poursuivront en début d'année 2014.



► La mare de Perduville avant les travaux.



► La mare de Perduville après l'abattage des ligneux

¹**Ligneux** : plantes fabriquant des tissus secondaires durs appelés xylème ou plus communément bois. Il s'agit donc de plantes pérennes, essentiellement des arbres et des arbustes. On oppose les plantes ligneuses aux plantes herbacées.

²**Eutrophisation** : dégradation d'un milieu aquatique, liée à un apport excessif de substances nutritives (nitrates et phosphates provenant surtout des pollutions agricoles et urbaines), entraînent la prolifération d'algues, la désoxygénation du milieu et la disparition de nombreuses espèces.

LES AUTRES MARES DE LA COMMUNE

La mare du centre (Route du Centre) et **la mare des Buhots** (rue de Maucombe, hameau des Buhots) feront, au cours de l'année 2014, l'objet de travaux d'abattage et de mise en têtard de saules par les employés communaux. Ces travaux ont pour objectifs de ralentir l'envasement des plans d'eau, par l'accumulation de matières organiques (feuille, branchage...) et ainsi augmenter le potentiel hydraulique et écologique de chaque mare.

La mare du Pot-au-feu (Chemin du Pot-au-feu), sous-dimensionnée pour la quantité d'eau qu'elle reçoit, déborde intempestivement. Un agrandissement de la mare permettrait de réduire les problèmes de débordements. L'emprise du terrain communal étant trop faible, seule l'acquisition d'une surface foncière supplémentaire par la commune permettrait l'extension du plan d'eau.